

Etude de cas : Promotion de la cohésion sociale et l'instauration d'un climat de paix dans la région de Mopti

1. La situation actuelle dans la région Mopti

Introduction

Mopti, la cinquième région du Mali a souffert des conséquences de la crise de 2012 à l'instar de Gao, Kidal et Tombouctou. Cette crise a profondément modifié le tissu social et a conduit à l'effritement des valeurs sociétales en termes de cohabitation pacifique et de gestion des conflits au niveau communautaire. De nos jours, les conséquences de la crise sont entre autres la faiblesse de l'Etat, le manque d'emplois, l'effondrement du système judiciaire, la dégradation des services sociaux de bases et la prolifération des armes légères persistant au sein des communautés (favorisant le non-respect des lois par la population et la volonté de se rendre justice.) Cette situation de la loi du plus fort engendre des nouvelles tensions et contribue à rendre insolubles les conflits intercommunautaires jadis réglés par les us et coutumes et la législation de l'Etat.

La Dinna de Sékou Ahmadou Barry (vers 1800) sur la gestion de la transhumance sur base des conventions locales reconnues et acceptées de tous, ne fait plus l'unanimité. L'application de la charte pastorale qui régule l'usage et la répartition des ressources naturelles entre éleveurs et les agriculteurs n'est pas effective. En zone exondée, la gestion foncière basée sur les règles locales est vivement contestée et l'actuel code domanial et foncier est jugée inadapté au plan économique et juridique. Ainsi, les textes et lois sont parfois muets sur certains aspects des conflits, les recours sont redondants, les jugements prennent du temps et l'application des décisions de justice pose de problèmes (démarcations, mise en défens et matérialisations). Actuellement, la mise en cause des dispositions existantes de maintien de l'harmonie dans les communautés constitue le facteur multiplicateur des conflits. On note entre autres les conflits de Koporo Pen (2012), de Sari (2012), de Ningari (2013), de Madougou (2014), d'Ombo (2015) et de Socoura (2015) pour ne citer qu'eux.

Conflit

Dans la région de Mopti, les conflits sont cycliques, ils suivent les activités économiques et sont en grande partie le résultat du partage et l'accès aux ressources naturelles. Chaque année, d'octobre à mars, la région fait face aux conflits liés à la transhumance et aux bourgoutières; sont suivis par les conflits entre éleveurs et pêcheurs de mars à juin et les conflits liés au foncier qui se déroulent de juin à octobre. Tous ces conflits sont connus de tout le monde et font partie du mode de vie paysanne.

Cependant, la crise politico-sécuritaire que connaît le Mali a amplifié l'intensité de ces conflits car, non seulement elle a affaibli les mécanismes de gestion qui existaient mais aussi la prolifération des armes fait que les structures traditionnelles et administratives ne sont plus respectées. Le non-respect des structures traditionnelles fait qu'actuellement la région de Mopti connaît beaucoup de conflits de chefferie qui sont souvent attisés par l'ingérence de l'administration dans la sélection des chefs de villages. Ainsi après le départ des groupes armés qui occupaient Douentza, Youwarou et Tenenkou, un autre type de conflit a vu le jour à savoir les conflits de rivalité entre ceux qui sont restés fidèles à l'Etat et ceux qui se sont alliés aux groupes armés. Ce conflit se manifeste par des dénonciations souvent basées sur les tensions préexistantes et l'indexation de certaines ethnies dans les rangs de braqueurs et autres bandits. Cette indexation est souvent suivie de marginalisation.

Insécurité

Depuis 2015, la situation sécuritaire s'est fortement détériorée suite aux différentes attaques sur les autorités administratives, les forces de sécurité, l'assassinat des présumés informateurs des forces de sécurité ainsi que différents braquages des forains. Ces attaques ont occasionné des pertes en vies humaines, le déplacement des autorités administratives et élus locaux, la suspension de certains services sociaux et la restriction des mouvements et activités de la population. Bien que l'insécurité touche toute la région, les cercles de Tenenkou, Douentza, Koro, Djenne et une partie de Mopti ont été des cibles privilégiés des activités des groupes armés. Cette situation a créé un climat de méfiance et de tension entre les populations de la région de Mopti et conduit à l'indexation de l'ethnie Peulh soupçonnée d'être prédominante parmi les assaillants. La violence a pris de l'ampleur depuis le dernier trimestre de 2015 entre assassinats, enlèvements, menaces de mort et braquages. Le cercle de Douentza a enregistré le plus grand nombre d'incidents et il est souvent difficile de faire la part des choses entre les incidents ayant les racines dans les conflits intercommunautaires ou dans le terrorisme et la criminalité qui engouffrent la région.

2. Description du programme / du projet

Le Promotion de la cohésion sociale et l'instauration d'un climat de paix dans la région de Mopti est prévu pour une durée de 6 mois dans les cercles de Bandiagara, Bankass, Koro, Douentza, Youwarou et Tenenkou. Le projet est financé à hauteur de 52.778.250 FCFA soit environ 91 mille dollars US par le fond fiduciaire de l'ONU en appui de la Paix et de la Sécurité au Mali.

Le bureau des affaires civiles de la MINUSMA à Mopti a entrepris des consultations avec le gouvernorat, les collectivités territoriales des cercles et les communes concernées sur la réponse à apporter aux multiples conflits qui sévissent dans la région. Au terme de ces consultations, ce projet entend faire partie intégrante de la stratégie d'atténuation des conflits dans la région de Mopti.

Dans les zones d'intervention du projet on dénombre une multitude de conflits liés au partage des ressources naturelles auxquels il convient d'apporter des solutions innovantes et concertées. Une alternative disponible est l'association des mécanismes modernes et traditionnels de gestion de conflits. En plus des dialogues intercommunautaires qui contribuent souvent à atténuer les conflits locaux, la redynamisation des commissions foncières communales, qui ont un cadre légal (prévu par le Décret 09_11) et une assise communautaire (car composées des chefs de villages et des représentants des acteurs de développement local) pourraient pallier au manque de confiance qui sévit entre les populations d'un côté et entre la population et les institutions étatiques de l'autre.

Les décisions prises par les commissions communales foncières ont en effet plus de chance d'être acceptées par les protagonistes car ce sont les sages, les chefs de villages, les élus qui auront à discuter au niveau communautaire de la question foncière en tenant compte des réalités locales. Aussi, les décisions prises par les commissions ont valeur de jugement de 1^{ere} instance si elles sont homologuées au niveau de la justice.

Au moment où le gouvernement Malien focalise sur la mise en œuvre des accords pour la paix et la réconciliation au Mali, il est primordial d'atténuer les tensions et gérer les conflits existants pour éviter la récupération de ces conflits par les groupes armés ou par les politiciens malintentionnés. Le bureau des affaires civiles de Mopti compte ainsi appuyer les dialogues intercommunautaires afin de restaurer la confiance entre les communautés et entre les communautés et l'administration, et de redynamiser les commissions foncières communales comme mesure de prévention et gestion des conflits.

3. Objet du programme / du projet

L'objectif principal de ce projet est la promotion de la cohésion sociale et l'instauration d'un climat de paix à travers l'organisation de neuf (9) dialogues intercommunautaires et le renforcement des capacités opérationnelles de huit (8) commissions communales de gestion foncière dans les cinq cercles de la région de Mopti.

Les objectifs spécifiques sont :

- Promouvoir un dialogue inclusif entre les différentes communautés touchées par les conflits ;
- Organiser neuf fora communautaires pour favoriser l'entente et la réconciliation entre les communautés ;
- Former deux cents quarante (240) membres des commissions communales de gestion foncière sur les textes régissant la gestion foncière au Mali
- Renforcer les capacités de deux cents quarante (240) membres des commissions communales de gestion foncière sur leurs rôles et responsabilités en matière de gestion des conflits fonciers,
- Appuyer l'organisation des séances de restitution dans quatre-vingts villages cibles,
- Elaborer une charte communale de prévention et de gestion des conflits fonciers dans les huit (8) communes.

4. Activités

La mise en œuvre du projet se fera à travers trois séries d'activités ou trois phases :

a. Renforcement des commissions foncières communales dans 8 communes:

Les décisions de la commission sur les conflits qui leur sont rapporté ont la valeur d'un jugement et sont applicables dans les communautés. La MINUSMA à travers sa section des affaires civiles recrutera un consultant capable d'assurer une formation au profit des commissions foncières

communales sur les textes régissant le foncier au Mali, sur leurs rôles et responsabilités en tant que membres des commissions foncières mais aussi sur la prévention et gestion des conflits fonciers. Un atelier de formation de deux jours sera organisé au niveau chaque chef-lieu de commune cible regroupant ainsi les membres des commissions, les élus et agents communaux.

Le nombre de participants est estimé à trente (30) personnes en fonction du nombre de village par commune. La priorité sera accordée aux commissions foncières des communes de Bondo, Dinangourou, Madougou, Diankabou et Kopro-Na (Koro Cercle), Sangha, Seguire (Bandiagara Cercle), Mondoro (Douentza Cercle) où on trouve un grand nombre de conflits fonciers.

Le décret-loi prévoit que les commissions foncières communales soient ainsi composées:

- le Maire,
- trois conseillers communaux,
- chef de service communal du génie rural,
- chef du service communal de l'agriculture,
- chef du service vétérinaire,
- chefs de village et ou de fraction,
- président de la délégation communale de la chambre régionale d'agriculture ou son représentant,
- représentant par sous-secteur d'activité agricole, élevage, pêche, foresterie désigné par le représentant de la délégation communales de la chambre régionale d'agriculture ;
- représentant par sous-secteur d'activité agricole, élevage, pêche, foresterie désigné par la coordination communale des organisations paysannes,
- représentants des associations féminines et des jeunes de la commune.

b. Dialogues intercommunautaires :

Un dialogue intercommunautaire sera organisé dans chaque chef-lieu des communes prioritaires regroupant l'ensemble des villages affectés par les conflits intercommunautaires. Le processus de dialogue sera assorti de recommandations et une charte communale en matière de prévention et de gestion des conflits communautaires. La MINUSMA recrutera 2 consultants qui seront appuyés par les Affaires Civiles et les associations Tabital Pulaku, Guinna Dogon et Recotrad dans la facilitation technique des consultations et débats.

c. Restitution des recommandations des dialogues dans les villages cibles:

A la suite de la formation des commissions et de la tenue des dialogues intercommunautaires, des séances de restitutions des recommandations auront lieu dans tous les villages de la commune et prioritairement les villages ayant subi les conflits.

A ce niveau les conseillers communaux, le personnel et des représentants du RECOTRADE, de Tabital Pulaku et Ginna Dogon seront mis à profit pour faire des séances de restitution et expliquer aux populations la redynamisation des commissions foncières communales, leurs rôles et attributions mais aussi de faire savoir que les commissions constituent un premier espace de recours pour tout différent en matière foncière au niveau de la commune. Ainsi, au cours d'une assemblée générale villageoise regroupant tous les habitants, les conseillers vont expliquer le contexte de la redynamisation des commissions, leurs rôles et attributions mais aussi la charte communale de prévention et de gestion des conflits.

Les Chefs de villages ayant participé aux dialogues et formation des commissions insisteront sur la question de prévention et gestion des conflits.

Durant toute la période du processus de dialogue et de restitution, les animateurs des radios locales et les communicateurs traditionnels (crieurs publics villageois) seront mis à profit pour relayer les informations et sensibiliser les populations quant aux recommandations issues des dialogues.

5. Partenaires locaux et internationaux

- Le projet a été coordonné avec les autorités locales des communes concernées, les préfets et le gouvernement car il rentre parmi les priorités de la région en matière de gestion/prévention des conflits. Les préfets et sous-préfets assureront les présidences de séances, tandis que les maires seront notamment en charge d'organisation et chargés inviter les chefs de villages, les membres du village, les femmes, les jeunes, Recotrade, etc.

- La consultation dans la construction du projet a aussi inclus les acteurs internationaux qui œuvrent dans le domaine de la cohésion sociale (PNUD, HCR) et les associations locales ayant une longue expérience dans la gestion des conflits tel que Guinna Dogon, Tabital Pulaku et RECOTRADE.
- Enfin, la mise en œuvre du projet nécessitera l'implication d'autres acteurs notamment de services techniques tels la Chambre Locale d'Agriculture, l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP), l'Association des Eleveurs, et les Services Techniques Locaux de Développement Rural (agriculture, élevage, vétérinaires, pêche, eaux et forêts). Ces organismes auront un rôle de conseiller sur les questions techniques.

Bénéficiaires du projet (810 directs et 160,000 indirects)

Les dialogues intercommunautaires ciblent 570 personnes directement liées aux conflits ciblés dans 6 cercles. Quant aux commissions communales foncières, les bénéficiaires directs du projet sont 240 participants (en raison 30 membres de commission X 8 communes) qui sont membres des commissions communales selon le décret-loi.

Dans la région de Mopti la priorité sera accordée au renforcement des environ 160.000 habitants (dont 81.600 femmes) constituant les populations de huit (08) communes bénéficieront indirectement des services des commissions communales de gestion des conflits fonciers et ainsi que l'atténuation des conflits. Autrement dit, le projet cible huit-cents dix (810) bénéficiaires directes et cent soixante milles bénéficiaires indirectes en raison de vingt mille (20,000) personnes par commune.

6. Employés (composition) – nombre et employés additionnels à confirmer

- Bureau des Affaires Civiles et Stabilisation à Mopti
- Consultants
- Facilitateurs

7. Zones géographiques d'intervention et critères de sélection

Les dialogues intercommunautaires ciblent 570 personnes directement liées aux conflits ciblés dans les 6 cercles de *Youwarou* (Bimberetama), *Tenenkou*, *Bandiagara* (Seguire (Ningari)), *Koro* (Omo (Omo)), *Madougou*, *Dinangourou*, *Koporo-pen*), *Douentza* (Mondoro) et *Bankass* (Socoura).

Quant aux commissions communales foncières, les bénéficiaires directs du projet sont 240 participants (en raison 30 membres de commission X 8 communes) qui sont membres des commissions communales selon le décret-loi. La priorité sera accordée au renforcement des capacités des commissions foncières de 8 communes: Bondo, Dinangourou, Madougou, Diankabou et Koporo-Pen (Koro Cercle), Sangha, Seguire (Bandiagara Cercle), Mondoro (Douentza Cercle) où l'on trouve un grand nombre de conflits fonciers.

Ces zones ont été sélectionnées sur base de conflits meurtriers qui persistaient dans ces localités.

8. Les défis de la mise en œuvre

Stade initial du projet:

- Attente du premier décaissement
- Recrutement de consultants en cours
- Information au niveau local: contact avec les différents acteurs (maire, préfet et les autres élus)
- Travail sur les aspects logistiques

Défis anticipés de la mise en œuvre

- Respect des délais
- Déplacement impossible dans les zones inondées
- La mobilisation et participation de nombreuses communautés sera rendue difficile d'ici jusqu'au mois d'août, du fait que les populations seront plus préoccupés par les travaux champêtres
- Insécurité dans certaines zones du projet (Ténenkou, Youwarou et Douentza)